



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Février 2026

Guide Utilisateur 25/26

Cellule MOACC
Unité Contrôles
Unité Potentiel Viticole et Pilotage de la Restructuration



SOMMAIRE

1. Initialiser votre demande	4
1.1 Connexion à Vitirestructuration	4
1.2 Accueil 1ère connexion	5
1.3 Accueil 2ème connexion	6
1.4 RIB du demandeur	7
1.4.1 Saisir un RIB	7
1.4.2 Modifier le titulaire	8
1.5 Ecran d'initialisation de la demande	9
2. Saisie des parcelles culturales	10
3. Saisie d'une parcelle de plantation	11
3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration	11
3.1.2 Sélection des autorisations de plantation	12
3.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle	13
3.2.1 Ecran B: Modification du dessin de la parcelle	14
3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter	15
3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	16

SOMMAIRE

3.4 Ecran D : Sélection des arrachages	17
3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	18
4. Demande pour action de palissage sans plantation	19
4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration	19
4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle	20
4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action	22
4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	22
5. Finaliser la demande	23
5.1 Ecran de saisie des parcelles / Objectifs principaux	23
5.2 Compléments	24
5.2.1 Objectifs du dossier	24
5.2.2 RIB	25
5.2.3 Demande d'avance à la plantation	26
5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur	27
5.2.5 Majoration Assurance récolte	28
5.3 Engagements	29
5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande	30

1. Initialiser votre demande

◆ 1.1 Connexion à Vitirestructuration

Ouvrez votre navigateur internet puis connectez-vous à l'adresse <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>.

(Si vous ne possédez pas encore de compte sur le Portail FranceAgriMer, vous devez en créer un. Veuillez vous référer au guide spécifique d'inscription).

Bienvenue sur le portail usager de FranceAgriMer

Se connecter avec son compte

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

[Identifiant oublié ?](#)

[Tutoriel - Visite guidée](#)

1 Cliquez sur « Se connecter »

Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

[Tutoriel - Parcours d'inscription](#)

Se connecter avec son compte

[Accueil](#) > [Mes e-services](#)

Identifiant

Identifiant

2

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter »

Se connecter

Vous êtes usager

Vous êtes un usager de FranceAgriMer qui souhaite accéder aux applications mises à disposition dans le cadre des démarches dématérialisées.

[Mot de passe oublié](#)

[Identifiant oublié](#)

Mes e-services

VALIDÉ LE XX/XX/20XX

Vitirestructuration

Ce module de Téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de saisir une demande d'aide à la restructuration du vignoble ainsi que de déclarer le débroussaillage et l'arrachage pour la campagne suivante.

3 Cliquez sur le e-service « Vitirestructuration »

Vous pouvez utiliser les boutons « Mot de passe oublié » ou « Identifiant oublié », si besoin

◆ 1.2 Accueil 1ère connexion

Si vous vous connectez pour la 1ère fois à Vitirestructuration et si vous êtes engagé dans un plan collectif, alors le numéro CVI que vous avez renseigné lors de votre engagement s'affiche automatiquement.

1 Renseignez le numéro CVI puis cliquer sur « Vérifier le n° CVI »

2 Cochez la case pour accepter les conditions spécifiques d'utilisation

3 Puis cliquez sur le bouton « Suivant »

Le numéro CVI permet de faire le lien avec les informations contenues dans Vitiplantation et dans votre casier viticole.

Pensez à vérifier que le numéro CVI et le numéro SIRET correspondent bien à votre exploitation et désignent bien la même structure juridique.

◆ 1.3 Accueil 2ème connexion

Lors des connexions suivantes, vous arriverez directement sur l'écran d'accueil principal de Vitirestructuration :

The screenshot shows the Vitirestructuration home page with the following sections and annotations:

- Mes informations de correspondance** (My correspondence information):
 - Informations: SIRET (XXXXXX), Société Vin; Forme juridique: Société civile d'exploitation agricole; ETAT au CVI: Actif.
 - Address: N° CVI (XXXXXX), Société Vin; Adresse de correspondance: Domaine vin; Code Postal: XXXXX, Ville: Commune; Téléphone fixe: [redacted], Téléphone mobile: [redacted]; Adresse électronique: mail.mail@mail.fr. A red box highlights the "Modifier mes coordonnées" button.
- RIB du demandeur** (Requester's RIB): A red box highlights the "RIB du demandeur" section.
- Appartenance à un groupe** (Belonging to a group): A red box highlights the "Appartenance à un groupe" section.
- Rappel de mon engagement dans le plan collectif** (Reminder of my engagement in the collective plan):
 - Informations: N° CVI (XXXXXX), Plan collectif: 20250000000PC, N° d'engagement: XXXX, Surface d'engagement validé: 8.3 ha, Surface en attente: 0 ha.
 - Tableau: Synthèse (plantations) - Campagne 2025/2026, Campagne 2026/2027, Campagne 2027/2028. Surface demandées (ha, are, ca): 0 ha 00 a 00 ca, 0 ha 00 a 00 ca, 0 ha 00 a 00 ca. Surface primées (ha, are, ca): 0 ha 00 a 00 ca, 0 ha 00 a 00 ca, 0 ha 00 a 00 ca.
 - Text: Votre engagement résiduel pour les campagnes à venir est donc de: 8 ha 30 a 00 ca.
- N° PACAGE** (PACAGE number): 030166700. Buttons: "Modifier" (Modify) and "Enregistrer" (Register). A red box highlights the "N° PACAGE" field.
- Modifier mes coordonnées** (Modify my coordinates): A red box highlights this button in the top right of the correspondence information section.
- Permet d'accéder au portail et d'y modifier vos informations de correspondance dont vos numéros de téléphone.** (Allows access to the portal and modification of your correspondence information, including your phone numbers.): A red box highlights this text.
- Les caractéristiques de votre engagement si vous êtes engagé dans un plan collectif.** (The characteristics of your engagement if you are engaged in a collective plan.): A red box highlights this text.
- Il est possible d'enregistrer ou modifier le numéro pacage.** (It is possible to register or modify the PACAGE number.): A red box highlights this text.

IMPORTANT: Le numéro **PACAGE** (utilisé pour faire le dossier PAC) ainsi que le **numéro de téléphone** ne sont pas obligatoires mais facilitent l'instruction de votre dossier. Si vous ne connaissez pas votre numéro PACAGE, veuillez-vous rapprocher de votre direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)).

◆ 1.4 RIB du demandeur

◆ 1.4.1 Saisir un RIB

Ce bloc présent sur l'écran d'accueil, vous permet de saisir ou modifier votre RIB (Relevé d'Identité Bancaire) à tout moment de l'année.

▼ RIB du demandeur

En cas de modification de RIB ou de titulaire, l'ajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)	Titulaire	Domiciliation	Etat
FRXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX / AGXXXXXXX	Société Vin	COMMUNE DOMICILIATION	Visé

Saisir un RIB (Fichier-RIB.pdf) **Modifier le titulaire**

« Saisir un RIB » En cas de première saisie ou d'un changement d'IBAN

1 Renseigner l'IBAN et le titulaire

2 Cliquez sur « Parcourir » pour joindre une copie de votre RIB au format PDF ou JPEG
* La taille du fichier ne doit pas dépasser 1 mégaoctet

3 Valider pour enregistrer les modifications

Saisie du RIB

Code IBAN
Titulaire
Parcourir... Aucun fichier...électionné.
La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.
Code BIC
Domiciliation
Annuler Valider

IMPORTANT : Le RIB saisi est rattaché au SIRET de votre compte FranceAgriMer. Il sera donc lié à votre dossier en cours ainsi qu'aux éventuels dossiers des années passées (l'ancien RIB sera remplacé).

◆ 4.1.2 Modifier le titulaire

Modification du titulaire sans changement d'IBAN : Renseigner le nouveau titulaire et joindre le fichier RIB à jour.

▼ RIB du demandeur

En cas de modification de RIB ou de titulaire, l'ajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)	Titulaire	Domiciliation	Etat
FRXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX / AGXXXXXXXXXX	Société Vin	COMMUNE DOMICILIATION	Visé

[Fichier-RIB.pdf](#)

[Saisir un RIB](#) [Modifier le titulaire](#) [Modifier PJ](#)

« Modifier le titulaire » Changement de titulaire avec conservation de l'IBAN

1 Renseigner le nouveau titulaire

Saisie du RIB

Code IBAN	Code BIC
FRXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX	AGXXXXXXXXXX
Titulaire	Domiciliation
<input type="text"/>	COMMUNE DOMICILIATION

[Parcourir...](#) Aucun fichier...électionné.
La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

[Annuler](#) [Valider](#)

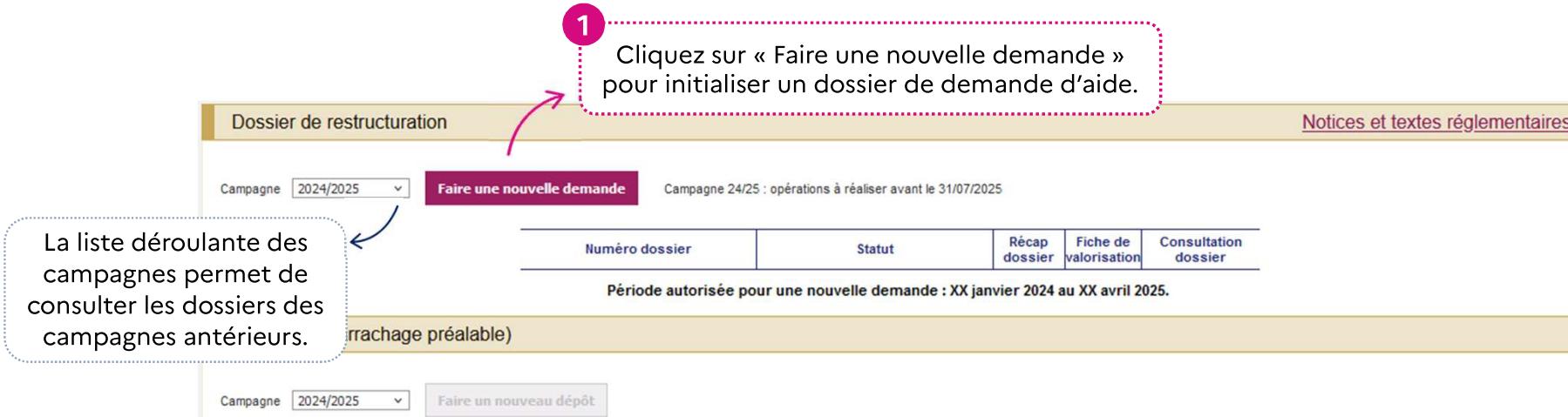
2 Cliquez sur « Parcourir » pour joindre une copie de votre RIB au format PDF ou JPEG

* La taille du fichier ne doit pas dépasser 1 mégaoctet

3 Valider pour enregistrer les modifications

◆ 1.5 Ecran d'initialisation de la demande

Depuis cet écran, vous pouvez consulter votre demande en cours ou précédemment déposée en sélectionnant le numéro de votre dossier et en cliquant sur la loupe située sous « Consultation dossier ».



1 Cliquez sur « Faire une nouvelle demande » pour initialiser un dossier de demande d'aide.

Dossier de restructuration

Campagne 2024/2025

Faire une nouvelle demande

Campagne 24/25 : opérations à réaliser avant le 31/07/2025

Notices et textes réglementaires

La liste déroulante des campagnes permet de consulter les dossiers des campagnes antérieurs.

Arrachage préalable

Numéro dossier Statut Récap dossier Fiche de valorisation Consultation dossier

Période autorisée pour une nouvelle demande : XX janvier 2024 au XX avril 2025.

Campagne 2024/2025

Faire un nouveau dépôt

IMPORTANT : Le dépôt des arrachages préalables en vue d'une restructuration du vignoble est supprimé à partir de la campagne d'arrachage 2024/2025 (arrachage du 01/08/2024 au 31/07/2025).

2. Saisie des parcelles culturales

Au clic sur « Faire une nouvelle demande » à l'écran d'initialisation de la demande vous êtes dirigé vers l'écran de saisie des parcelles culturales.

1 Parcelles
2 Compléments
3 Engagements

N° CVI : 000000000X | Société Vin
Etat dossier RS : DA en cours de saisie

Entrepreneur Individuel | Société Vin
Engagement : PCR5 XXX | 792
N° dossier : 2024X00000XRS

GAEC

Oui
 Non

Tableau des parcelles culturales

Total surface par action
[Tutoriels](#)

	PLA-indiv	PLA-coll	PAL-seul	IRR-seule	PAL+ IRR-seuls
0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	

Dossier restructuration

N° | Action | Surface DA | Densité (pieds/ha) | Cépage | Action compl | Obj principaux | Type RS | N° autorisation | Statut parcelle | Eligibilité |

+ Ajouter une nouvelle parcelle

Bandeau de rappel de vos informations. Ce bandeau est non modifiable.

Le bouton radio du bloc « GAEC » permet d'indiquer si votre structure est un GAEC et préciser le nombre d'associés le cas échéant.

GAEC

Oui
 Non

Nombre d'associés du GAEC total

[Valider](#)

1

Pour saisir une parcelle culturale, cliquez sur « Ajouter une nouvelle parcelle » puis vous accéderez aux écrans de saisie.

3. Saisie d'une parcelle de plantation

◆ 3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veuillez vous référer aux décisions de FranceAgrimer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

1 Pour une plantation, sélectionnez dans la liste déroulante :

- « Plantation collective », si votre plantation s'inscrit dans un plan collectif ;
- « Plantation individuelle » dans les autres cas.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veuillez vous référer aux décisions de FranceAgrimer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation Terrasse

2 Cliquez sur « Sélectionner l'autorisation de plantation ».

Sélectionnez l'action complémentaire « Terrasse » si vous êtes concerné

IMPORTANT : L'action complémentaire « Terrasses » doit forcément être réalisée dans la même campagne que la plantation. A défaut, la plantation seule ne sera pas éligible.

◆ 3.1.2 Sélection des autorisations de plantation

Vous devez ensuite indiquer l'autorisation délivrée que vous utiliserez pour réaliser la plantation.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veuillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action : Plantation collective

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation : Terrasse

Sélectionner l'autorisation de plantation

Mes autorisations de plantation

Type d'autorisation	Segment	Appellation	Surface initiale	Surface plantée avant campagne en cours (+éventuels arrachages sur année en cours)	Surface demandée avant campagne en cours	Surface max déclarable	...
<input checked="" type="checkbox"/> Replantation	HORS	Non renseigné (équivalent VSIG)	0,9348	0,5846	0,5609	0,3502	20 mars 2028 2025RPXXXXXX

Annuler Valider

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation : Terrasse

1 Sélectionnez l'autorisation

2 Cliquez sur « Valider »

3 Cliquez sur « Continuer »

Seules les autorisations avec « **Surface max déclarable** » disponibles sont sélectionnables.

IMPORTANT : Notez que **sur une parcelle culturale, il ne peut y avoir qu'un seul cépage et une seule densité** (combinaison d'écartements). Si 2 cépages coexistent, deux parcelles doivent être saisies.

◆ 3.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Pour les autorisations de replantation (RP) et replantation anticipée (RA) le dessin de la parcelle est récupéré depuis Vitiplantation.



IMPORTANT : Le dessin peut être modifié si votre projet de plantation a changé ou s'il est fractionné sur plusieurs campagnes.

3.2.1 Ecran B: Modification du dessin de la parcelle

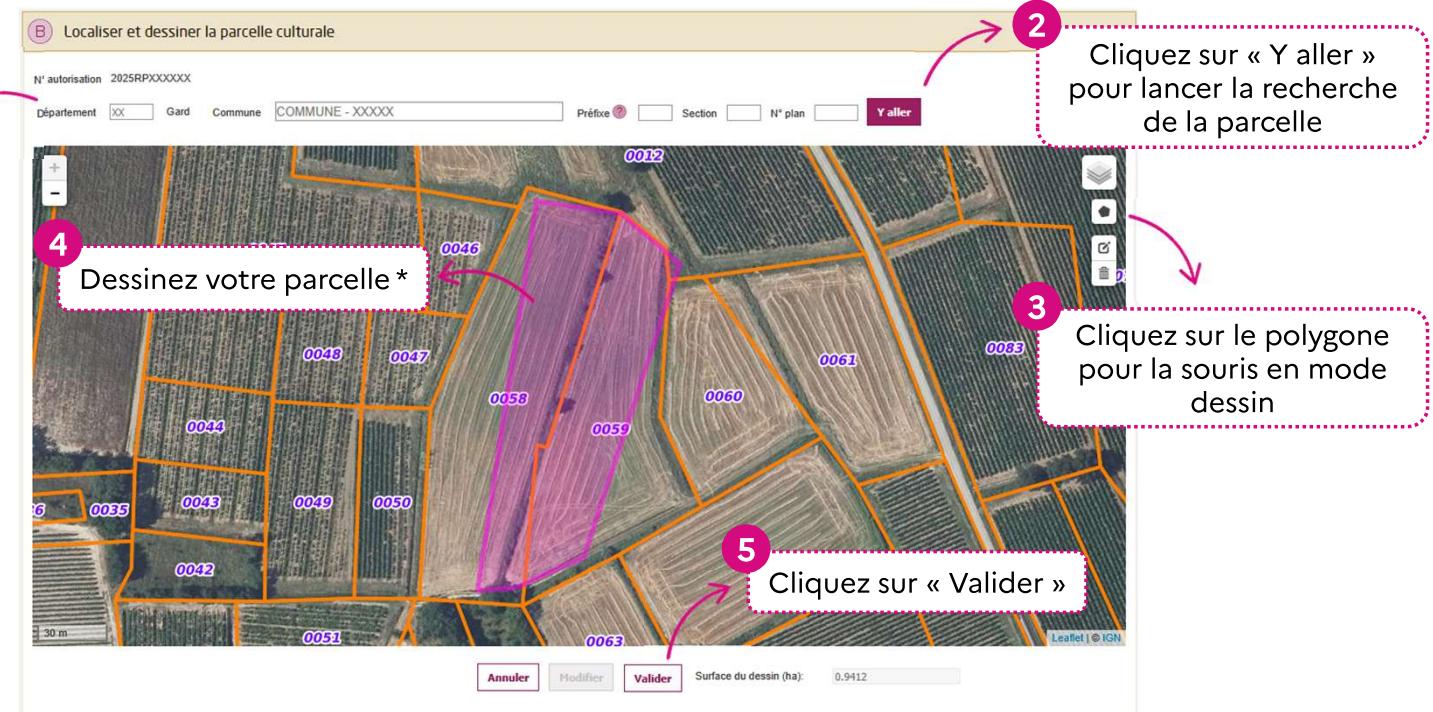
Le dessin peut être modifié si votre projet de plantation a changé ou s'il est fractionné sur plusieurs campagnes.

1 Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.

Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;

Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.



IMPORTANT : Si la localisation a changé (références cadastrales différentes), vous devez impérativement modifier les parcelles associées à votre autorisation dans VITIPLANTATION.

◆ 3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter

A l'écran « C », vous allez indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter sur lesquelles porte l'action de plantation. Une partie du tableau est pré-alimentée avec les informations de l'autorisation sélectionnée à l'étape « A ».

Si ces informations sont absentes vous devez les sélectionner dans les listes déroulantes.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - XXXXX Surface du dessin (ha) 0.9412

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
IGP Pays d'Oc	Languedoc-Roussillon	COT N		200	150	3333

N° autorisation 2025RPXXXXXX Surface max déclarable 0.3502 Surface demandée 0.3000

Analyser l'éligibilité Annuler

1 Indiquez les écartements inter-rang et inter-pied

2 Indiquez la surface demandée

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité » pour lancer l'analyse des caractéristiques de la parcelle que vous souhaitez planter par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

Si une des informations (segment, appellation, cépage) n'est pas remplie, vous devez les sélectionner dans la liste déroulante

La surface max déclarable indique la surface disponible pour chaque autorisation.

ATTENTION : le total des surfaces demandées en plantation doit être supérieur 10 ares.

◆ 3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - XXXXX Surface du dessin (ha) 0.9412 Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation Terrasse

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
IGP <input type="button" value="▼"/>	Pays d'Oc <input type="button" value="▼"/>	Languedoc-Roussillon <input type="button" value="▼"/>	COT N <input type="button" value="▼"/>	200	150	3333

N° autorisation 2025RPXXXXXX Surface max déclarable 0.3502 Surface demandée 0.3000 1

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés
Action principale éligible Règle supplémentaire
Cépage éligible OK

Règles non vérifiées :
• Les plantations de la variété sont interdites dans ce bassin
✓ Je confirme que le système

2

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement (pastilles oranges ●), cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

En cas de règles non vérifiées informatiquement, cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité

IMPORTANT : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

◆ 3.4 Ecran D : Sélection des arrachages

Dans l'étape « D », vous allez sélectionner les arrachages permettant de rapprocher la future plantation et la parcelle arrachée. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, la future plantation doit avoir des caractéristiques différentes de celles des parcelles arrachées mobilisées pour la réaliser, **la replantation à l'identique est non éligible**.

Le tableau affiché est pré-alimenté, avec les données de **Vitiplantation** rattachées aux autorisations sélectionnées à l'étape « A ».

Le cépage et la densité de la parcelle à planter sont rappelés au-dessus du tableau.

Si votre dossier comporte une action de plantation collective couplée au type de restructuration RMD vous devez sélectionner **le type de changement de densité**.

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2025RPXXXXXX

Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR / EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	A compléter	En savoir plus	Résultat de l'analyse
N° autorisation : 2025RP007330	Surface restante à saisir : 0.0000					0.3000		
XXXXXX AB 0151	SAINT THEODORIT	0,1637	225 115	3865	CABER SAUVIGNON N	0,1637	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>
XXXXXX AB 0152	SAINT THEODORIT	0,4005	225 115	3865	MERLOT N	0,0000		<input type="checkbox"/>
XXXXXX AC 0073	SAINT THEODORIT	0,3706	225 125	3556	CHENANSON N	0,2102	RVP	<input checked="" type="checkbox"/>

Recours au changement de densité

- Aucun choix
- Augmenter la densité d'au moins 10%
- Baisser la densité d'au moins 10%
- Augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% (en centimètres)

2 Pour chaque ligne sélectionnée:
- indiquer le type de restructuration;
- renseigner la surface demandée.

1 Cochez les arrachages

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

En savoir plus: permet de voir plus d'informations sur les types de restructuration.

Analysier l'éligibilité | Annuler toute la parcelle | Annuler

◆ 3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement, cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2025RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1							
Bassin	Segment	Appellation	Cépage	EIR	EIP	Densité	Surface demandée
Languedoc-Roussillon	IGP	Pays d'Oc	COT N	200	150	3333	0,3000

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2025RPXXXXXX

Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	A compléter		Résultat de l'analyse
						Surface max déclarable	Surface demandée	
SPXXXXXX	Surface restante à saisir : 0,0000					0,3000		
SAINT THEODORIT	0,1637	225	115	3865	CABER SAUVIGNON N	0,1637	0,1637	RMD <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> OK
SAINT THEODORIT	0,4005	225	115	3865	MERLOT N	0,0000	0,0000	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SAINT THEODORIT	0,3706	225	125	3556	CHENANSON N	0,2102	0,1363	RVP <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OK

Si la densité d'au moins 10% n'est pas atteinte, il faut baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles concernées afin de se rapprocher de l'écartement inter-rang cible suivant (autres)

Résultat de l'analyse de l'effectivité de la restructuration de la parcelle par rapport au type de restructuration choisi.

1 Cliquez sur « Valider »

IMPORTANT : Si une des pastilles est « rouge », la future plantation ne correspond pas à une restructuration pouvant être aidée. Vous devez modifier le type de restructuration sélectionné ou diminuer la surface pour laquelle vous demandez une aide à l'écran C. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

4. Demande pour action de palissage sans plantation

◆ 4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veuillez vous référer aux décisions de FranceAgrimer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

1

Sélectionnez l'action

Plantation individuelle
Plantation collective
Palissage sans plantation la même année

Annuler

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veuillez vous référer aux décisions de FranceAgrimer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action **Palissage sans plantation la même année**

2

Puis cliquez sur « Continuer »

Annuler Continuer

IMPORTANT : L'aide au **palissage** ne sera attribuée que s'il y a eu une aide à la plantation sur la parcelle lors des 2 campagnes précédentes.

◆ 4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Lors de l'étape « B », vous devez localiser et dessiner votre parcelle culturale. La surface du dessin doit être au plus proche de la réalité.

Préfixe : Dans le cas d'une commune fusionnée, précisez le code de la commune absorbée.

1 Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

2 Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

3 Cliquez sur le polygone pour activer la souris en mode dessin

4 Dessinez votre parcelle *

5 Cliquez sur « Valider »

* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.

Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;

Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.

◆ 4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action

A l'écran « C », vous devez indiquer les parcelles sur lesquelles portent l'action et préciser la surface pour chaque parcelle. Le tableau qui s'affiche est pré-alimenté avec la liste des parcelles plantées enregistrées par les douanes pour votre numéro CVI.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

Si aucune parcelle n'est interceptée par le dessin, vous pouvez cliquer sur « **Valider** » pour afficher toutes les parcelles du CVI plantées sur la commune indiqué à l'écran B.

1 Sélectionnez les parcelles

2 Indiquez la surface demandée

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

i Si vous remarquez une erreur sur les caractéristiques de la parcelle (appellation, cépage, écartements), veuillez contacter les douanes.

A compléter	
Surface max déclarable	Surface demandée
0,2444	0,2444 <input checked="" type="checkbox"/>
Total 0,2444	

Caractéristiques de la parcelle

Segment: IGP; Appellation: Pays d'Oc; Bassin: Languedoc-Roussillon; Cépage: CHARDONNAY B

Surface max déclarable: 0,2444; Surface demandée: 0,2444

Analysé l'éligibilité **Annuler**

ATTENTION : Pour les actions comportant du palissage, seules les parcelles plantées au cours des deux campagnes précédentes s'affichent car ce sont les seules primables.

◆ 4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

(C) Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PAL-seul Commune COMMUNE - XXXXX Surface du dessin (ha) 0,2161

Afficher toutes mes parcelles **Valider**

Données CVI				A compléter					
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation	EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	Surface max déclarable	Surface demandée	
INAY B					CHARDONNAY B	0,2444	0,2444	0,2444	<input checked="" type="checkbox"/>
				Total		0,2444			
				Cépage		EIR			
				CHARDONNAY B		225			

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

Les pastilles oranges indiquent qu'au moins une règle n'a pas pu être effectué automatiquement

Surface max déclarable : 0,2444 Surface demandée : 0,2444

1 Analyser l'éligibilité **Annuler**

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés

Action principale éligible Règle supplémentaire

Cépage éligible OK

Règles non vérifiées

- L'opération est éligible sans pose de palis

Je confirme que mon projet respecte les conditions d'éligibilité qui n'ont pu être vérifiées par le système

2 **Valider**

Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

Cliquez sur « Valider »

IMPORTANT : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

5. Finaliser la demande

◆ 5.1 Ecran de saisie des parcelles / Objectifs principaux

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXX Société Vin
Etat dossier RS DA en cours de saisie
Société civile d'exploitation Société Vin
Engagement PCR6 XXX XXXX N° dossier 2025XXXXXXRS

GAEC
GAEC Oui Non

Tableau des parcelles culturales
Total surface par action
PLA-indiv 0,0502 PLA-coll 0,3000

Objectifs principaux: **surface minimum** de réalisation pour chaque parcelle culturelle

Dossier restructuration

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Obj principaux	Type RS	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
1	Plantation collective	0.3000	3333	COT N		0,0300 ha	RMD RVP	2025RP007330	PA saisie	OK
2	Plantation individuelle	0,0502	3333	SYRAH N		0,0050 ha	RVP	2025RP007330	PA saisie	OK
4	Palissage sans plantation la même année	0,2444	4938	CHARDONNAY B		0,0244ha	PAL		PA saisie	ND

Retour accueil Suivant

Liste des parcelles saisies

Loupe: permet de consulter une parcelle culturelle

Croix: permet de supprimer une parcelle

Cliquez sur « Suivant » pour finaliser votre dossier

◆ 5.2 Compléments

◆ 5.2.1 Objectifs du dossier

Sélectionnez le ou les objectifs de votre dossier en cochant les cases concernées.



1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI Xxxxxxxxxxxxx Société Vin Etat dossier RS DA en cours de saisie Etat dossier AP Dépôt non effectué

Entrepreneur Individuel Société Vin Engagement N° dossier 202XXXXXXXXRS

Choisir les objectifs du dossier (deux choix maximum) [Tutoriels](#)

Adaptation à un cahier des charges Accroissement du rendement Réduction des intrants
 Réduction des coûts de culture Réponse à un débouché particulier Adaptation au changement climatique

◆ 5.2.2 RIB

Si vous avez déjà saisi un RIB et qu'il est au statut visé, celui-ci est affiché dans le bloc RIB.

Si vous n'avez pas encore saisi de RIB ou si votre RIB a changé, vous devez le saisir / modifier.

Renseigner le RIB du demandeur

L'ajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)	Titulaire	Domiciliation	Etat
Saisir un RIB Modifier le titulaire Modifier			

1 Cliquez sur « Saisir un RIB »

2 Saisissez les coordonnées du RIB

3 Cliquez sur « Ajouter » pour joindre une copie de votre RIB au format PDF ou JPEG
* La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet

Vous pouvez modifier le titulaire du RIB en cliquant sur « **Modifier le titulaire** ».

Saisie du RIB

Code IBAN	Code BIC
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Titulaire	Domiciliation
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Annuler	Ajouter

IMPORTANT : Assurez-vous de saisir un RIB récent.

◆ 5.2.3 Demande d'avance à la plantation

Vous pouvez demander une avance sur l'aide pour la partie collective de votre dossier.

Demande d'avance pour la restructuration collective

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier.

Surface concernée par la demande d'avance

Plantations collectives: la surface est pré-remplie avec le total des surfaces en plantation collective du dossier RS

◆ 5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur

Si vous répondez à l'une des deux conditions suivantes, vous pouvez demander une majoration Jeune Agriculteur :
 → J'ai un **PDE** en cours

Renseigner la majoration JA

Il faut saisir une des deux conditions pour bénéficier de la majoration

1 Cochez la case J'ai un PDE ou un PE en cours

2 Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter les pièces justificatives (obligatoire)

3 Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la pièce jointe

Pièces à joindre

Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA

Parcourir... Aucun fichier... sélectionné. La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Valider

J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :

→ J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement d'aides à l'installation

Renseigner la majoration JA

Il faut saisir une des deux conditions pour bénéficier de la majoration

1 Cochez la case J'ai un PDE ou un PE en cours

2 Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter les pièces justificatives (obligatoire)

3 Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la pièce jointe

Conditions

Pièces à joindre

J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :

Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA

Parcourir... Aucun fichier... sélectionné. La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Parcourir... Aucun fichier... sélectionné. La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Valider

Valider

passport ou livret de famille

*La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet.

◆ 5.2.6 Majoration Assurance récolte

Si vous avez souscrit une assurance du type multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel pour l'année 2025 (récolte 2025) et ceci pour des vignes à raisin de cuve, vous pouvez demander une majoration de votre aide à la restructuration.

Justificatif Assurance récolte

IMPORTANT : Pour qu'il puisse être pris en compte et vous autoriser une éventuelle majoration d'aide, ce justificatif doit être joint à votre demande d'aide initiale. Vous ne pourrez pas modifier ce document une fois la demande d'aide déposée. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » de l'application.

Mon assurance récolte : Assurance multirisque Autre type d'assurance

Documents

1 Sélectionnez le type d'assurance récolte « Multirisque » ou « Autre »

2 Cliquez sur « Parcourir » pour joindre une attestation de la compagnie d'assurance listant notamment les risques couverts par le contrat d'assurance pour la campagne 2024

3 Cliquez sur « Valider »

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Valider

* Vous pouvez consulter la [Notice sur les justificatifs Assurance récolte](#) pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés.

IMPORTANT : Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « *ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance* » dans votre dossier PAC.

◆ 5.3 Engagements

A la dernière étape vous devez prendre connaissance et cocher les engagements liés à la demande d'aide.

1

Prendre connaissance et cocher tous les engagements

(1) Parcelles
(2) Compléments
(3) Engagements

N° CVI : XXXXXXXXX Société Vin
Etat dossier RS : DA en cours de saisie

Société civile d'exploitation
Société Vin

Engagement : PCR6 XXXX
XXXX
N° dossier : 2025XXXXXXRS

Engagements

Je atteste, nous attesteons, sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente demande ;
- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales ou aux plantations non autorisées visées à l'article 71 du règlement (UE) n°1308/2013. Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par la DGDDI, la demande d'aide sera rejetée en intégralité ;
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palisssages pour la campagne 2025/2026 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour ce même objet, que ce soit des aides à la restructuration versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenance (FMSE, rénovation vergers...).

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation, la réglementation prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle ;
- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation européenne et nationale ;
- fournir tout justificatif demandé et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles ;
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide ;
- faire les déclarations de plantation auprès de la DGDDI après réalisation des plantations.

Je suis informé(e), nous sommes informé(e)s :

- que la demande d'aide après la fin de période de dépôt peut être modifiée sous certaines conditions avant le dépôt de la demande de paiement ;
- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande après le dépôt de la demande de paiement ;
- que, conformément au règlement (UE) 2021/2116 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Cette publication intervient dans le respect de la loi " informatique et liberté " (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978) ;
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non-respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée ;
- qu'en cas de fausse déclaration intentionnelle et/ou de fourniture de documents falsifiés, ma (notre) demande d'aide sera rejetée en totalité et des sanctions financières seront appliquées, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles ;
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande. En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Si cette demande est complète, cliquer sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre
Précédent

2
Cliquez sur « Terminer » afin de finaliser votre demande d'aide

Terminer

RAPPEL :

Le total des surfaces demandées en plantation doit être supérieur 10 ares.

◆ 5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande

A la finalisation du dossier de demande un message de confirmation d'enregistrement s'affiche.

Parallèlement, vous recevrez un accusé d'enregistrement envoyé à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au portail. Ce mail est aussi consultable depuis l'accueil « Mes e-services » de votre compte Portail usager de FranceAgriMer.

Votre demande d'aide à la restructuration du vignoble est bien enregistrée

Votre demande est bien enregistrée sous le numéro 2025XXXXXXRS

Elle va être examinée par la structure qui gère le plan collectif dont vous dépendez, qui la transmettra, après examen, au service territorial de FranceAgriMer.

Un accusé d'enregistrement de votre dossier vous a été adressé à votre adresse courriel mail@mail.fr

Vous pouvez consulter le récapitulatif complet de votre demande en cliquant sur le lien suivant :PDF

Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier au sein de Vitirestructuration. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf situé en haut à droite de l'écran.

Je donne mon avis
SERVICES PUBLICS+

Retour accueil

i Vous recevrez également par mail la **décision d'approbation** de votre demande, accompagnée d'un PDF d'approbation :

- immédiatement si votre dossier ne comporte pas de parcelles de plantation collective ;
- ou lorsque votre structure collective aura transmis votre demande auprès des services de FranceAgriMer si votre dossier comporte des parcelles de plantation collective.

Vous pouvez donner votre avis sur le déroulement de la démarche dans Vitirestructuration à travers le bouton « Je donne mon avis »